

Notez que, par défaut, cette fonctionnalité n'est pas activée. Pour l'activer vous devez, pour chaque disque, sélectionner le disque à protéger puis cliquer sur le bouton **Configurer**. De cette façon, la fonctionnalité de clichés instantanés s'appliquera également aux volumes sur lesquels vous placez des documents. C'est une précaution à prendre avant toute manipulation délicate ou installation d'un programme quelque peu exotique (mais pas seulement!).

Afin de supprimer les points de restauration qui ont été créés, faites ceci :

- Sélectionnez le disque système, puis cliquez sur le bouton Configurer. Sélectionnez l'option Désactiver la protection du système.
- Cliquez enfin sur le bouton Appliquer.
- Afin de la réactiver, cochez de nouveau la case puis cliquez sur le bouton Appliquer.
- → Cliquez ensuite sur le bouton **Créer** et définissez un nom pour ce point de restauration.

Par défaut, l'espace disque utilisé correspond à 15 % de l'espace libre de chaque partition sélectionnée. Dès que cette limite est dépassée, le point de restauration le plus ancien sera automatiquement supprimé (selon la méthode FIFO : premier entré, premier sorti).

Il est possible de programmer la création d'un point de restauration automatique de la façon suivante :

- → Depuis le Panneau de configuration, dans la section Système et sécurité Outils d'administration ouvrez le Planificateur de tâches.
- Visualisez puis ouvrez une tâche nommée "SR" (System Restore). Pour cela, développez l'arborescence Bibliothèque du Planificateur de tâches - Microsoft - Windows - SystemRestore.